DLP -7-3-66 479597

# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE CLERMONT-FERRAND

(Tél. 92-97-11 – Postes 440 & 449)

(ALLIER, CANTAL, CORREZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, HAUTE-VIENNE, PUY-DE-DOME)

ABONNEMENT ANNUEL 15 F

*Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Cité Administrative d'Assas, rue Pélissier, CLERMONT-FERRAND.*

C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17

BULLETIN N° 66 de MARS 1966.-

## AVERTISSEMENT.-

### ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POIRIER.-

Dans certains vergers de Poiriers des attaques très graves peuvent avoir lieu, précocement, à partir des conidies se formant sur les pustules chancreuses de Tavelure installées sur les rameaux.

Dans les endroits favorables à la maladie, sur les variétés sensibles, effectuer un traitement cuprique dès le large éclatement des bourgeons floraux (stade C3). Ce traitement est à effectuer immédiatement dans ces situations, sur les arbres ayant atteint ou dépassé ce stade. Il est à généraliser dans les régions sud et sud-ouest du département de la Corrèze où, dans les périthèces, autre forme de conservation de la maladie, les spores (ascospores) arrivent à maturité.

## INFORMATIONS.-

### ARBRES FRUITIERS

ANTHONOME DU POMMIER.-

Cet insecte est actif, dans certains verger, depuis le 22 Février. Si les conditions se maintiennent favorables, des dégâts importants sont à redouter localement. Intervenir peu après le débourrement dès que les bourgeons à fleurs, légèrement éclatés, laissent apparaître un "bout blanc". (stade B).

OIDIUM DU POMMIER.-

Nous rappelons que, dans les vergers intéressés par cette maladie, les traitements doivent être entrepris dès que le débourrement est bien amorcé. Les traitements doivent être fréquents et les pulvérisations abondantes.

MONILIA DE L'ABRICOTIER.-

Les conditions climatiques étant favorables à cette maladie, il est conseillé d'effectuer un traitement avant et après la floraison. Après l'ouverture des premières fleurs, utiliser de préférence les fongicides organiques de synthèse.

### COLZA

CHARANÇON DES TIGES.-

Là où des attaques sont habituellement à craindre, intervenir par beau temps, dans les prochains jours.

./...

P. 137

V I G N E

TRAITEMENT D'HIVER.-

Dans notre région, des traitements, à effectuer avant le départ de la végétation peuvent être nécessaires contre l'Esca, l'Excoriose, et l'Anthracnose.

- ESCA Cette maladie, causée par un champignon qui s'attaque au bois, entraîne chaque année, en particulier dans les vignes âgées, la mort d'un nombre plus ou moins important de souches (dépérissement pouvant être lent ou brutal. Dans le dernier cas la maladie est plus couramment appelée : Apoplexie).

Le traitement consiste à pulvériser, sur les souches malades ou douteuses, une bouillie à base d'Arsénite de soude (1250 g d'Arsenic par hectolitre d'eau). Intervenir une dizaine de jours après la taille, avant le débourrement. Opérer par temps sec ; pulvériser abondamment les plaies de taille récentes et anciennes.

Les produits à base d'Arsénite de soude (seuls produits valables contre cette maladie) sont très toxiques : ne pas traiter par grand vent, s'abstenir de fumer pendant le traitement, porter des vêtements et des gants imperméables. Les appareils à dos pouvant être utilisés doivent être parfaitement étanches.

- EXCORIOSE Contre cette maladie, identifiée dans quelques vignes des régions de DOMERAT et de CHEMILLY (Allier), les produits à base d'Arsénite de soude, les Colorants nitrés ou les Huiles jaunes d'Anthracène peuvent être utilisés en pulvérisation, avant le départ de la végétation. Les yeux de la base des rameaux attaqués par ce champignon ne débourrent pas. Sur les bois atteints on remarque un épaississement des empattements, des crevasses de l'écorce, qui, en arrière-saison, prend une teinte blanchâtre. Les sarments deviennent cassants.

- ANTHRACNOSE Cette maladie se rencontre surtout, en année humide, dans les plantations d'Hybrides (plantations, le plus souvent, non traitées en été). Sur les grains, elle produit des taches brunes, déprimées, cernées de noir.

Dans les vignes intéressées effectuer un traitement, avant débourrement, avec une solution contenant 30 à 35 kg de Sulfate de fer et 2 litres d'acide sulfurique pour 100 litres d'eau.

Manipuler l'acide sulfurique avec précaution et se rappeler qu'il détériore les appareils à cuve non plombée ainsi que les fils de fer souvent utilisés pour la conduite de la vigne.

NOTA.- Pour les produits à utiliser contre le Charançon du Colza, l'Anthonome et l'Oïdium du Pommier, consulter la liste ci-jointe.

CLERMONT-FERRAND, le 1er Mars 1966.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

P. DENIZET.

Imprimerie de la Station de CLERMONT-FERRAND
Directeur-Gérant : L. BOUYX.

Tirage n° 591 du 1er Mars 1966 - 2 200 exemplaires - ABONNEMENT 1966 - Expédition n° 2.